

-----  
**DÉLIBÉRATION DE\_2021\_054**

L'an deux mille vingt-et-un et le six juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE MONTRAVEL sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 21 juin 2021

Présents : Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Éric FRÉTEILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Karine LEY par Christian GALLOT, Annie MAIGRE par Jean-Louis REY, Dominique POINTET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Sylvie CROSOIR

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 27 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 27

**OBJET : DM 1 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Président expose au Conseil Communautaire que les immobilisations corporelles ayant été calculés après le vote du budget et que le Conseil Communautaire ayant validé verbalement lors de sa séance du 8 avril 2021 la mise en place du système E-Boo sur 5 terrains de sport du territoire, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
21735-000	Installations générales (E-Boo)	17 700.00	
02	Dépenses imprévues	561.55	
040-28	Amortissements immobilisations		18 261.55
<b>TOTAL :</b>		<b>18 261.55</b>	<b>18 261.55</b>
FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
6811	Amortissements immobilisations	18 261.55	
022	Dépenses imprévues	-18 261.55	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.